

Le Délégué territorial

V/Réf : ANAE- AEU_07_2019_16_régularisation activité industrielle
site Mariac

Affaire suivie par Jean-Etienne MARTIN

N/Réf : LB / GV / 2019-0453

Dossier suivi par : Line BROUSSARD /Gilles VAUDELIN

Tél. : 04.75.41.06.37

Mail : g.vaudelin@inao.gouv.fr

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Unité inter-départementale Drôme-Ardèche
Plateau de Lautagne
3 avenue des Langories
26000 VALENCE

Valence, le 06 décembre 2019

Objet :Avis INAO pour ICPE – Chomarat Textiles Industries - Mariac (07)

Par courriel (robot) en date du 24 octobre 2019, vous avez bien voulu me faire parvenir pour avis, la demande de régularisation administrative déposée par la société Chomarat Textiles Industries pour leur site industriel localisé sur la commune de Mariac (07)

La commune de Mariac est située dans les aires géographiques des AOP « Picodon » et « Châtaigne d'Ardèche ».

Elle appartient également aux aires géographiques de production des IGP « Jambon de l'Ardèche », « Saucisson de l'Ardèche », « Poulet de l'Ardèche / Chapon de l'Ardèche », « Pintade de l'Ardèche », et des IGP viticoles (ex Vin de Pays) « Ardèche » et « Méditerranée ».

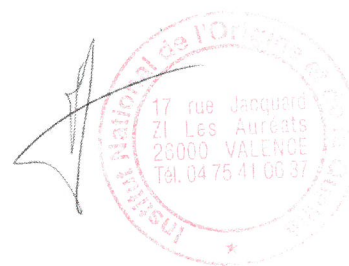
On recense sur la commune, 2 opérateurs exploitant les châtaigneraies (2,14 ha – 100 arbres), 1 opérateur an agriculture biologique et un peu plus de 2 ha de vignes plantés non revendiqués en IGP.

L'étude attentive du dossier ne mène à aucune observation de l'INAO considérant qu'il s'agit d'une régularisation administrative d'un site existant.

Je vous informe que l'INAO n'a pas d'autre remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et IGP concernées.

Pour la Directrice de l'INAO et par délégation,
Le Délégué Territorial

Emmanuel ESTOUR



Copie pour info à : DDT – Service urbanisme et territoire - 2 place des mobiles - BP 613 - 07006 PRIVAS Cedex